

Pour tout comprendre !

Ce partenariat juridique, technique et financier doit permettre d'atteindre dans l'ensemble de la commune des **objectifs particulièrement ambitieux** :

- Mise en œuvre dans un délai court, d'un **éclairage public moderne, performant et homogène** (pour un investissement de 7,3 M€ HT porté par le groupement d'entreprises).
- Refonte dans un délai très court des installations de signalisation lumineuse tricolore.
- Mise en œuvre d'une **politique de maintenance préventive et curative efficace**, avec un engagement de performance et de résultats.
- Mise en œuvre d'une **politique de gestion énergétique visant à maîtriser les coûts et les consommations énergétiques**.
- Poursuite des actions de **mise en valeur par la lumière** des éléments architecturaux majeurs de la ville.



Ce contrat de partenariat, d'une durée de 15 ans, présente des avantages sérieux pour notre ville:

- **Renouvellement en 12 mois seulement 75% des points lumineux** liés à l'éclairage public.
- Mise en conformité sur une année des **21 carrefours tricolores**.
- **Réduction rapide des dépenses liées à la maintenance des équipements** du fait des rénovations effectuées et engagement d'un délai d'intervention rapide pour les dépannages.
- **Près de 30 % d'économies d'énergies** générées à terme du fait du renouvellement du patrimoine.